## TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N°	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
M. F	AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
M. Magistrat désigné	
	Le tribunal administratif de
M. 2 Rapporteur public	Le magistrat désigné
Audience du 15 décembre 2020 Décision du 31 décembre 2020	
Vu la procédure suivante :	
Par une requête enregistrée Me Josseaume, demande au tribunal :	représenté par
1°) d'annuler les décisions portant retra	nit de points à la suite des infractions des 24 juin

- 1°) d'annuler les décisions portant retrait de points à la suite des infractions des 24 juin 2018 et 16 février 2018 et conséquemment la décision référencée « 48 SI » du 15 février 2019 du ministre de l'intérieur;
- 2°) d'enjoindre au ministre de l'intérieur de restituer les points retirés sur son permis de conduire

## DECIDE:

Article 1er: Les décisions du ministre de l'intérieur de retrait de points à la suite des infractions commises les 16 février 2018 et 24 juin 2018 sont annulées.